



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir **des données sur la formation professionnelle 2019 d'Actalians**¹. Il propose une photographie des caractéristiques et des conditions d'accès des salariés à la formation professionnelle continue au niveau de l'OMPL, du secteur et des branches professionnelles.

Deux changements interviennent à partir de 2016 :

- les données collectées par Actalians ne couvrent plus les DOM. Les volumes sont donc un peu moins importants que ceux figurant dans les éditions précédentes du baromètre ;
- afin de mieux rendre compte des pratiques, les taux de formation sont calculés sur une base annuelle et non-plus trisannuelle. En conséquence, ils sont moins élevés.









RECOURS COHÉRENT À LA FORMATION

Le secteur est caractérisé par un certain équilibre dans l'accès à la formation professionnelle hors apprentissage.

En effet, il regroupe 13,2 % des salariés du champ de l'OMPL et est à l'origine de 13,1 % des actions de formation.

Dans ce cadre, 17,3 % des salariés ont suivi au moins une formation en 2019.

Données de cadrage² 2019

						
Nombre total d'actions de formation	7 276	448	2 728	2 863	13 315	101 366
Nombre de salariés formés	5 922	409	1 655	2 100	10 086	75 785
Nombre de salariés ayant suivi plusieurs formations dans l'année	1 063	33	696	534	2 326	16 789
Effectifs salariés totaux ³	37 665	3 295	5 727	11 552	58 189	442 145
Nombre d'entreprises formatrices	2 370	166	303	531	3 370	28 734
Nombre total d'entreprises	7 622	852	463	1 201	10 138	105 502

Sources : Actalians, bases formation et adhérents 2019 ; Insee, DADS 2008-2016, estimations.



Secteur cadre de vie-technique

Branches professionnelles



Entreprises d'architecture



Entreprises d'économistes de la construction



Entreprises d'experts en automobile



Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers

1 : Actalians était l'organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) des professions libérales avant la transformation des OPCA en OPCO (opérateurs de compétences) en application de la loi 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel. L'OPCO EP (OPCO des entreprises de proximité) est l'opérateur dont dépendent la majorité des branches du périmètre de l'OMPL.

2 : hors DOM.

3 : données estimées.



TAUX ASSEZ ÉLEVÉ D'ACCÈS À LA FORMATION

Au sein du secteur, c'est majoritairement par le plan de formation que les salariés enrichissent leurs compétences. Par rapport au champ de l'OMPL, le taux d'accès à ce dispositif est plus important au niveau du secteur. Les entreprises ayant mobilisé au moins un des dispositifs de formation utilisent plus souvent le plan de formation que l'ensemble des entreprises du champ de l'OMPL.



LARGE DOMINANCE DES ATTESTATIONS DE PRÉSENCE

Pour les salariés du secteur, le renforcement des compétences s'effectue principalement par des formations débouchant sur une attestation de présence (stages et assimilés). Les autres sanctions sont beaucoup plus marginales.

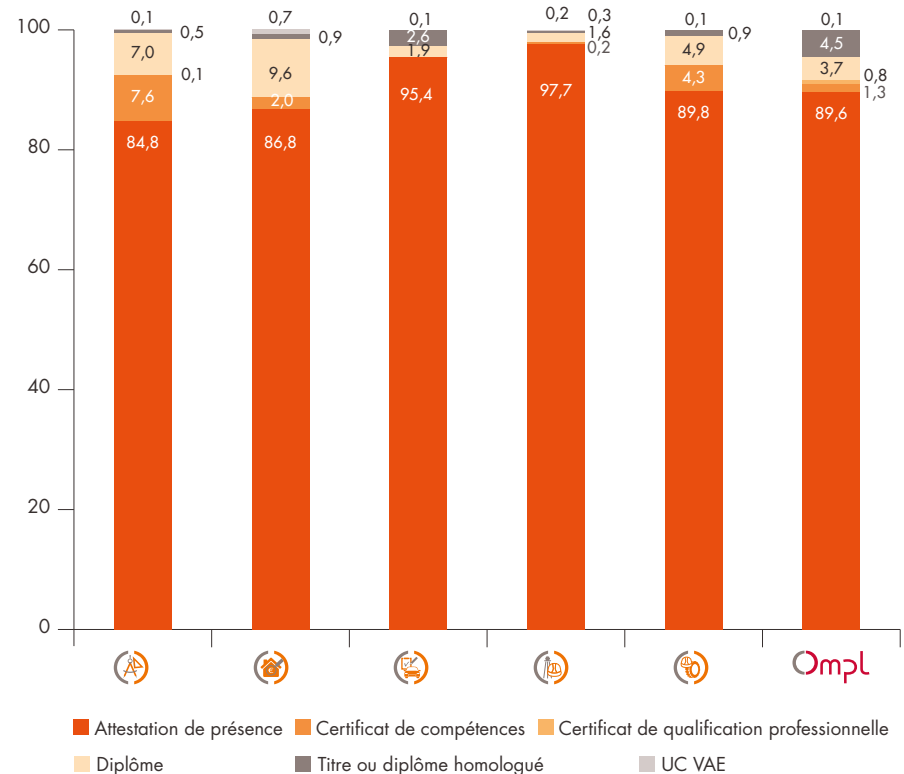
Taux d'accès à la formation¹ par branche (%)

Branches professionnelles	Taux d'accès des salariés à la formation ²				Taux d'entreprises formatrices ³			
	Cpro	CPF	Plan	Autre	Cpro	CPF	Plan	Autre
	0,3	0,7	17,6	0,0	1,7	2,8	28,5	0,1
	1,3	0,8	11,2	0,1	4,3	2,3	14,4	0,5
	0,2	1,8	44,9	0,1	1,3	4,5	63,9	1,7
	0,4	0,6	23,8	0,0	3,3	4,4	41,5	0,2
	0,4	0,8	21,1	0,0	2,1	3,0	30,5	0,3
Ompl	1,3	0,8	20,9	0,1	3,9	2,4	23,2	0,3

Sources : Actalians, bases formation et adhérents 2019 ; Insee, DADS 2008-2016, estimations.

Cpro : contrat de professionnalisation.
CPF : compte personnel de formation.

Répartition des formations par sanction et branche (%)



Sources : Actalians, bases formation 2019.

1 : hors DOM.

2 : ensemble des actions de formation.

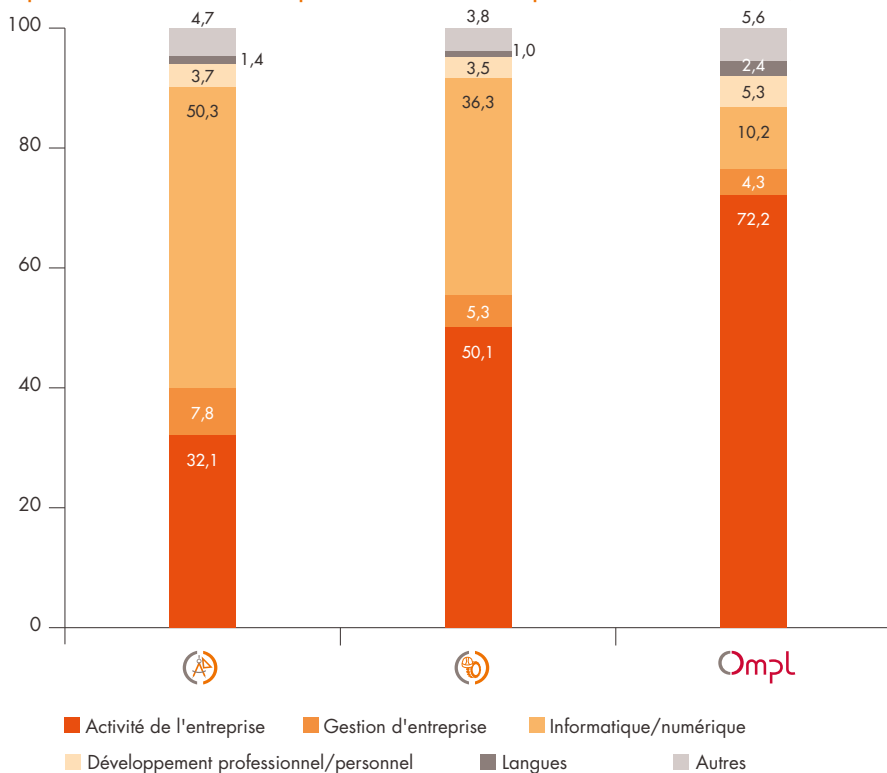
3 : entreprises ayant mobilisé au moins une fois le dispositif de formation considéré.



DEMANDE DE COMPÉTENCES DANS DEUX DOMAINES

Les besoins du secteur en acquisition de compétences concernent essentiellement deux domaines : l'activité première de l'entreprise et l'informatique ou les outils numériques.

Répartition des formations par domaine de compétences et branche (%)



Sources : Actalians, bases formation 2019.

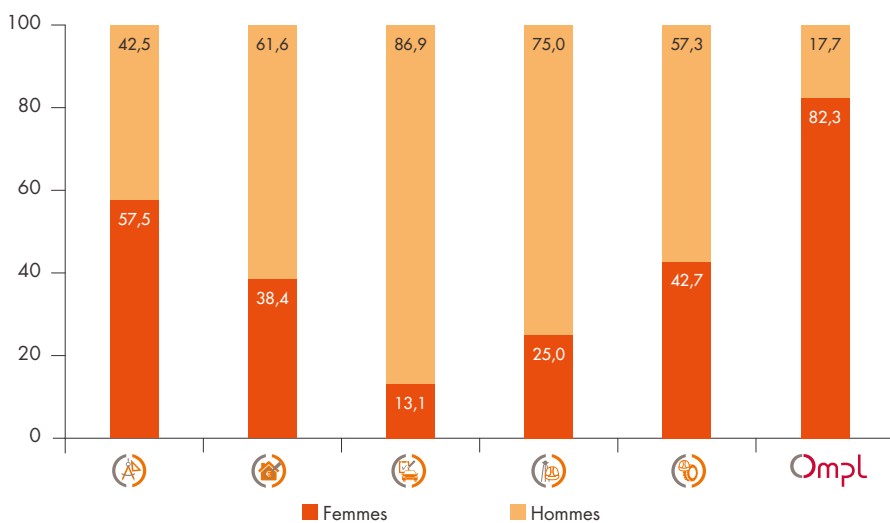


ACCÈS À LA FORMATION DIFFÉRENT SELON LE GENRE

Dans le secteur, 42,7 % des salariés formés sont des femmes.

Cette proportion est moins importante que celle qu'elles détiennent dans l'ensemble des salariés du secteur (estimée à 48,8 % en 2019).

Répartition des stagiaires par genre et branche (%)



Sources : Actalians, bases formation 2019.

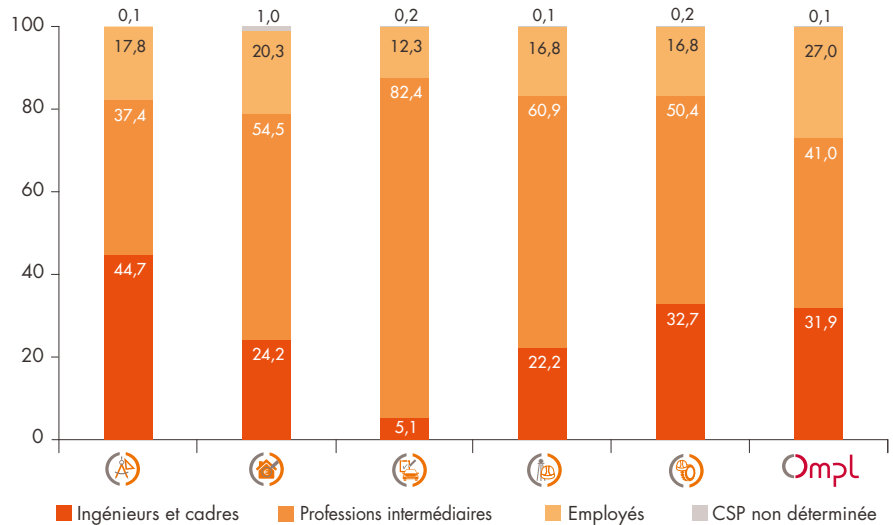


ACCÈS DIFFÉRENCIÉ SELON LA CATÉGORIE SOCIALE

Les professions intermédiaires sont surreprésentées parmi les stagiaires (50,4 % des formés et 46,1 % des salariés).

En revanche, les autres catégories sociales bénéficient d'un moindre accès à la formation professionnelle.

Répartition des stagiaires par catégorie sociale et branche (%)



Sources : Actalians, bases formation 2019.

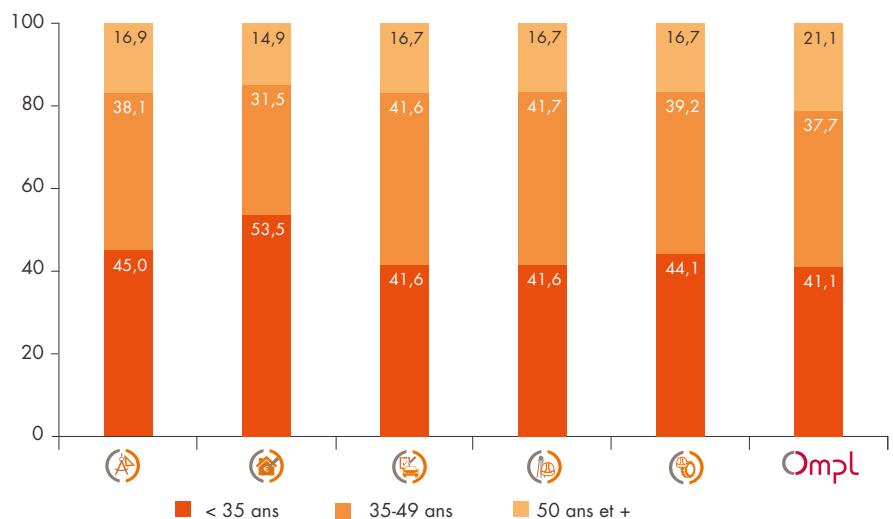


ACCÈS INÉGAL SELON LA CLASSE D'ÂGE

Les salariés de moins de 35 ans sont proportionnellement plus nombreux parmi les stagiaires : 44,1 % des formés contre 41,2 % des salariés (part estimée pour 2019).

Les autres salariés sont dans une situation moins favorable.

Répartition des stagiaires par tranche d'âge et branche (%)



Sources : Actalians, bases formation 2019.

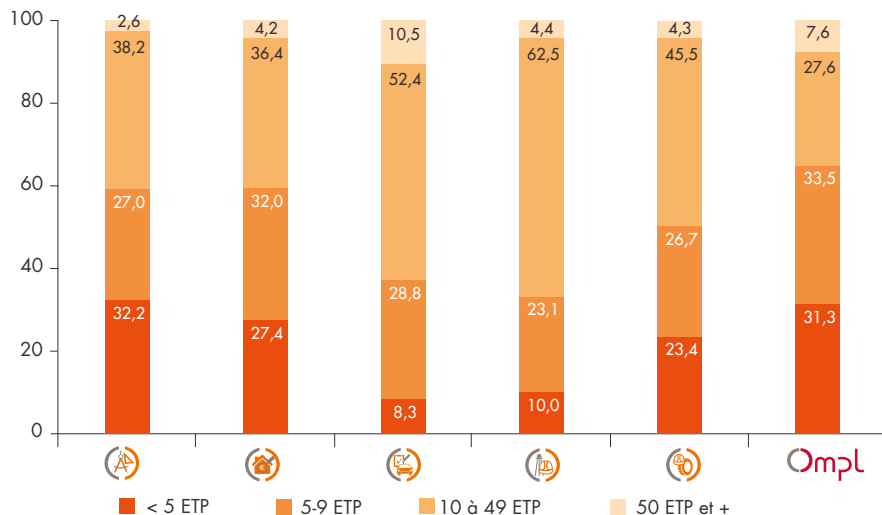


ACCÈS DIFFÉRENT À LA FORMATION SELON LA TAILLE D'ENTREPRISE

Les salariés de TPE (moins de 10 salariés) sont sous-représentés parmi les stagiaires : 50,1 % des stagiaires alors que ces entreprises emploient 52,5 % des salariés du secteur.

En revanche, les entreprises de 10 salariés et plus regroupent 49,9 % des stagiaires contre 47,5 % des salariés.

Répartition des stagiaires par taille d'entreprise en ETP et branche (%)



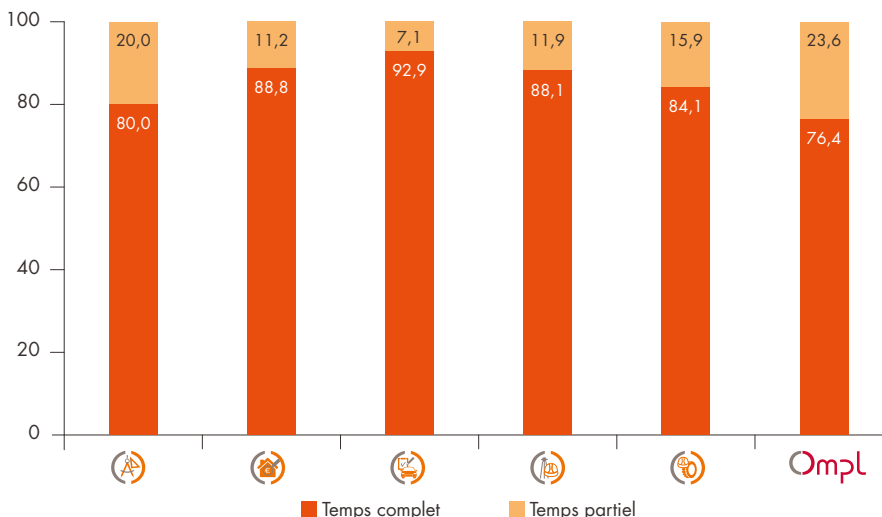
Sources : Actalians, bases formation 2019.



ACCÈS ÉQUIVALENT SELON LA DURÉE DU TEMPS DE TRAVAIL

Les salariés à temps partiel se forment proportionnellement autant que ceux à temps complet : ils représentent 15,9 % des stagiaires contre 15,5 % des salariés du secteur (part estimée pour 2019).

Répartition des stagiaires par durée du temps de travail et branche (%)



Sources : Actalians, bases formation 2019.



SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

Le taux d'accès au plan de formation varie fortement d'une région à l'autre.

Il est maximal pour la Bourgogne-Franche-Comté (29,6 %) et minimal pour l'Île-de-France (15,1 %).

Taux d'accès des salariés à la formation par région¹ (%)

Régions	Cpro	CPF	Plan	Autre
Auvergne-Rhône-Alpes	0,4	0,6	24,1	0,1
Bourgogne-Franche-Comté	0,3	0,7	29,6	0,0
Bretagne	0,5	0,4	20,7	0,1
Centre-Val de Loire	0,5	0,2	22,0	0,0
Corse	1,0	0,0	15,9	0,0
Grand Est	0,4	0,5	26,2	0,0
Hauts-de-France	0,4	0,3	19,0	0,1
Île-de-France	0,4	1,2	15,1	0,0
Normandie	0,1	0,5	20,5	0,0
Nouvelle-Aquitaine	0,4	0,6	25,5	0,0
Occitanie	0,4	1,1	25,0	0,1
Pays de la Loire	0,2	0,7	22,6	0,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,6	0,9	23,0	0,1
Ensemble	0,4	0,8	21,1	0,0

Sources : Actaliens, bases formation et adhérents 2019 ; Insee, DADS 2008-2016, estimations.

Cpro : contrat de professionnalisation.

CPF : compte personnel de formation.

¹ : hors DOM.